

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE89

présenté par

M. Saddier, M. Ginesy, M. Tardy et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 3

A l'alinéa 2, après le mot :

« culturel »,

insérer les mots :

« , à l'agriculture, à l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'agriculture et l'environnement sont deux secteurs où la nécessité d'adapter les politiques publiques correspond à un enjeu central. Il importe de préciser ces deux secteurs de manière explicite car le secteur agricole est soumis à des contraintes climatiques, environnementales et matérielles supérieures à celles présentes en plaine.